

ARRETÉ DU PRÉSIDENT N° AN00420251210997

N° A25_248

SDP

Objet : Publicité d'annulation de créations et de vacances d'emploi.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles L. 313-4, L. 451-9, L. 452-1, L. 452-24, L. 452-34, L. 452-35 et L. 452-36 ;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent ;

Vu l'arrêté du Président n° 21/239 en date du 21/12/2021 donnant délégation de signature pour l'administration générale du CDG à Madame Réjane JULLEROT, Directrice Générale des Services ;

Vu l'arrêté du Président n°23/119 en date du 06/04/2023 accordant la subdélégation à Monsieur Philippe DAUMAS, attaché territorial du centre de gestion, pour pallier toutes absences de Madame Réjane JULLEROT, directrice générale des services du centre de gestion de la fonction publique territoriales des Alpes-de-Haute-Provence.

ARRETE :

Article 1 : Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- ✓ Madame ou Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

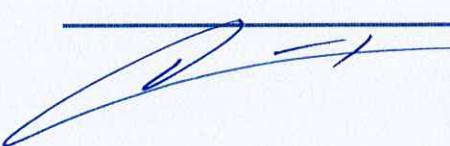
Article 3 : Le récépissé sera adressé aux collectivités concernées dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés ».

Transmis au représentant de l'Etat le :

Fait à VOLX, le 10/12/2025

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20251210-A25_248-AR
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025



Pour le Président et par subdélégation
M Philippe DAUMAS,
Directeur Adjoint du CDG 04

N° de déclaration Collectivité territoriale et établissement public	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V004251114001539001 CC DU SISTERONNAIS-BUECH	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe, Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Directeur de Pôle	Absence de candidature adaptée	35h00	14/11/2025	A25_237
V004251119000223001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Attaché, Attaché principal	contrôleur tarificateur des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Erreur matérielle (doublon)	35h00	19/11/2025	A25_237
V004250925000414001 PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	Educateur de jeunes enfants, Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, Sage-femme de classe normale, Infirmier en soins généraux, Infirmier en soins généraux hors classe	Responsable adjoint.e de Crèche	Recrutement sur un autre grade	35h00	25/09/2025	A25_216

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20251210-A25_248-AR
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025